

## 14 Sports

Football/Coupe de la Caf/AS Maniema Union - Mangasport/J-3

## Les Mineurs préparent l'inédit challenge



Photo : James Angelo Loundou

Les joueurs de Mangasport en pleine séance d'entraînement à Kinshasa.



Photo : James Angelo Loundou

Mangasport sait qu'il doit réaliser un challenge inédit.

James Angelo LOUNDOU  
Kinshasa/RD Congo

**AVANT** de rallier demain Kindu où est programmée la manche retour de sa double opposition contre l'AS Maniema Union, vainqueur du match aller (1 - 0), Mangasport s'est posé à Kinshasa pour affiner sa préparation de l'ardue mission à relever ce mercredi, pour le compte du tour préliminaire de la coupe de la Confédération africaine de football (Caf). Avec un groupe identique à

celui utilisé au match aller, donc sans les défenseurs Eric Ilamba Biyeme et Vivien Inounou, encore justes physiquement, mais aussi Salif Keita et Junior Gourrier, non qualifiés, les Mineurs répètent leurs gammes. Depuis samedi, Edmond Mouélé et ses coéquipiers travaillent sous les ordres du staff technique, conduit par l'entraîneur Kevin Djony. Sous l'œil connaisseur de Médard Lusadusu, désormais directeur technique du club, après avoir tenu les commandes de l'équipe première durant quasiment une décennie.

L'expérimenté technicien congolais ne saurait occulter que le terrain dégradé du club Sharks XI FC de Kinshasa, utilisé depuis samedi pour une seule séance d'entraînement journalière, mais aussi l'absence de sparring-partners pour une équipe qui n'a disputé aucune rencontre de compétition depuis la défaite de Franceville contre son adversaire congolais, constituent deux éléments pénalisants pour Mangasport qui se trouve devant un challenge jamais relevé par le passé. Mais en dépit de ces a priori défavorables, les Mi-

neurs ne se montrent pas moins déterminés à surprendre les partenaires de César Lobi Manzoki sur leurs terres orientales de la République Démocratique du Congo.

Améliorer les capacités athlétiques et techniques chez les cadres (Edmond Mouélé, Constant Obia Piémé, Romuald Ntsitsigui, Johan Lengoulama et Roy Ndoutoumou) ayant évolué en deçà des attentes, mais aussi minimiser les écarts de niveau et marteler aux joueurs que la qualification reste jouable est le défi à accomplir.

Pour éviter à Mangasport un nouveau passage éclair sur la scène africaine. Face à l'inédit challenge d'arracher le sésame pour le tour suivant, après s'être

inclins à domicile lors du match aller, les Mineurs, à l'idée qu'à l'impossible nul n'est tenu, veulent se convaincre du contraire.

## Le groupe mobilisé :

**Gardiens de but :** Laurhian Kantsouga, Florent Nguandzela

**Défenseurs :** Edmond Mouélé, Mavi Ibouesse, Dane Etoua Andoume, Nicaise Ngoran Kouassi, César Abaya, Nelson Assayi

**Milieux de terrain :** Constant Obia Piémé, Clech Loufilou Ndela, Yan Gnassa Mangonda, Valdo Bitsaka Mabikou, Alain Rodrick Miyogho

**Attaquants :** Brahim Hassan, Johan Diderot Lengoulama Boukamba, Yoane Mbouma, Romuald Ntsitsigui Ewouta, Roy Aboubacar Ndoutoumou, Giovanni Ipamy

Tennis/Au terme du tournoi de Rotterdam

## Roger Federer, nouveau N.1 mondial, remporte son 97e titre

AFP

Rotterdam/Pays-Bas

**ROGER** Federer a agrémenté son nouveau rang de N.1 mondial par un 97e trophée en remportant hier le tournoi ATP-500 de Rotterdam aux dépens du Bulgare Grigor Dimitrov (5e), surclassé en deux sets, 6-2, 6-2, et en moins d'une heure (53 min).

Assuré de retrouver le sommet du classement dès sa qualification pour les demies, Federer, le N.1 le plus âgé de l'histoire à 36 ans et six mois, a mis un point d'honneur à remporter pour la troisième fois ce tournoi après 2005 et 2012 lors de sa 146e finale sur le circuit.

"Quelle superbe semaine", a déclaré le Suisse. "Le but au début de la semaine était de se qualifier pour les demi-finales. C'est absolument incroyable, je suis vraiment ravi", a-t-il ajouté.

Après ce deuxième succès de l'année à la suite de l'Open d'Australie, le Suisse pointe désormais à 12 unités de l'Américain Jimmy Connors, vainqueur



Photo : D.R.

Le Suisse Roger Federer lors de l'Open d'Australie dont il est sorti vainqueur.

de 109 tournois dans sa carrière.

Cette finale entre le maître de la planète tennis et celui que l'on surnomme "Baby Federer", âgé de 26 ans et qui compte huit titres, s'est révélée à sens unique. Federer a fait deux fois le break par set, n'a pas concédé une seule balle de break contre lui et s'est montré supérieur dans tous les compartiments du jeu notamment en retour. Débordant souvent son adversaire, qui disputait sa première finale de l'année, par ses accélérations, Federer, qui n'a plus occupé le trône de N.1 depuis octobre 2012, a conclu en beauté par un enchaînement service-volée. Dimitrov a encore du che-

min à parcourir pour inquiéter son modèle contre lequel il a concédé sa 7e défaite en autant de matches avec seulement deux sets gagnés.

Pour son programme à venir, Federer décidera dans quelques jours s'il se rend à Dubaï pour un ATP-500 qui débute le 26 février.

Le Suisse possède une maison et un centre d'entraînement aux Émirats arabes unis et s'est imposé à Dubaï, un tournoi sur dur, à sept reprises.

Son parcours aux Pays-Bas cette semaine ne semble pas l'avoir trop entamé physiquement avec un seul set perdu en quarts de finale face au Néerlandais Robin Haase.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS**

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initiée du 01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

**Condition d'accès :**

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

**NB :** Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELA

1432  
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 04 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432  
www.cnsa.ga • facebook : caissenationaledesecuritesociale-gabon-officiel

